

**Ceando® – Fongicide céréales**

**Date limite pour la vente et la distribution : 30/11/2019**  
**Date limite pour le stockage et l'utilisation : 30/07/2020**

**Composition :** ..... 100 g/l de métrafénone + 83 g/l d'époxiconazole

**Formulation :** ..... suspension concentrée (SC)

**AMM n° :** ..... 2090172

**BASF préconise l'utilisation de Ceando uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.**

**BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur** contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages

**Usages autorisés :**

Cultures	Cibles	Dose	Nb d'applic.	DAR	ZNT aquatique
Blé, triticale, épeautre	Septoriose(s), rouille(s), oïdium(s), piétin verse	1,5 l/ha	1	35 j.	20 m
Orges	rhynchosporiose, helminthosporiose, rouille(s), oïdium(s), piétin verse				
Avoines	rouille couronnée, oïdium, piétin verse				
Seigles	rhynchosporiose, rouille brune				

**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

**Classement toxicologique :**



Mention d'avertissement : **Danger**

H319 ..... Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 ..... Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df ..... Peut de nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité.

H412 . Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

**BASF**  
We create chemistry

**Fongicide**

**Autres données réglementaires :**

Port de gants et de vêtements de protection appropriés pour les applicateurs pendant toutes les opérations de traitement.

Stocker **Ceando** à des températures inférieures à 40°C

**Réglementation transport** ..... classe 9 UN 3082

**Conditionnement** : ..... bidon de 5 l (groupage par 4)

**Les matières actives :**

La **métrafénone** est une matière active issue de la recherche BASF. Elle appartient à la famille des benzophénones.

**Nom chimique** : (3-bromo-6-méthoxy-2-méthylphényl)(2,3,4-triméthoxy-6-méthylphényl) méthanone

**Formule brute** :  $C_{19}H_{21}BrO_5$

**Masse molaire** : 409,27

L'**époxiconazole** est une matière active découverte par les laboratoires du Centre Agronomique de BASF Limburgerhof. L'**époxiconazole** appartient au groupe chimique des triazoles.

**Nom chimique** : (2RS, 3SR-1-[3-(2chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)=propyl]-1H-1,2,4-triazole

**Formule brute** :  $C_{17}H_{13}ClFN_3O$

**Masse molaire** : 329,76

**Le produit formulé : Ceando****Propriétés physiques et chimiques**

**Densité** : 1,08

**Inflammabilité** : non inflammable

**Temp. limite de stockage** : -5°C - + 40°

**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 2000 mg/kg

**LMR européenne :**

Se reporter au site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Protection de l'utilisateur, (recommandations BASF) :****Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur**

- ◆ Gants en nitrile conforme à la norme EN 374-3 ;
- ◆ EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ;
- ◆ EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail ;
- ◆ Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

**Si application avec tracteur avec cabine :**

- ◆ Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- ◆ EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065.

**Si application avec tracteur sans cabine :**

- ◆ EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065.
- ◆ Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- ◆ **Pour protéger le travailleur** s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ; des gants en nitrile conforme à la norme EN 374-3 en cas de contact avec la culture.

## Ceando

**Ceando est un fongicide efficace contre les principales maladies des céréales (blés, épeautre, triticale, orges, avoines et seigles).**

### Intérêt du produit

Il associe deux substances actives aux propriétés complémentaires, la **métrafénone** (benzophénone) efficace sur oïdium et piétin verse, et l'**époxiconazole** (triazole) qui présente un large champ d'action sur les maladies foliaires des céréales.

Les deux modes d'action différents renforcent l'efficacité, et complètent le champ d'action.

Les modes de diffusion, systémique pour l'**époxiconazole**, translaminaire et systémique acropétale pour la **métrafénone** confèrent à la plante une protection complète du feuillage et des épis.

**Ceando** protège la surface comme l'intérieur des feuilles et se caractérise par une longue persistance. Il est sélectif à tous les stades de la céréale.

### Mode d'action

#### Métrafénone :

La **métrafénone** pénètre dans la cuticule et présente, outre une activité translaminaire, une systémie modérée de type acropétale au sein des tissus végétaux (via le xylème). Son action est étendue par sa diffusion en phase gazeuse. Elle appartient au groupe U [Molécules récentes, famille des benzophénones] de la classification FRAC.

Bien que son mode d'action ne soit pas encore clairement établi, de nombreuses études ont montré que la molécule agissait sur différentes étapes clés du cycle de développement des agents pathogènes-cibles :

- ♦ **L'infection du champignon** (phase de pénétration dans la plante), elle réduit le taux de germination des spores (avortement des structures d'infection postérieures à la mise en place des appressoria).
- ♦ **La croissance mycélienne**, hyphes déformés ou détruits, elle engendre un développement anormal des hyphes mycéliens déjà présents à l'intérieur des tissus végétaux.
- ♦ **La sporulation**, elle entraîne des malformations des conidiophores à l'origine d'une sporulation.

La **métrafénone** a une action préventive curative et anti-sporulante.

#### Epoxiconazole :

L'**époxiconazole** est un fongicide systémique à action :

- ♦ **Préventive** : il inhibe la croissance des tubes germinatifs du champignon qui ne peut plus pénétrer dans la feuille.
- ♦ **Curative** : il conduit à « l'encapsulation » des haustoria par la plante elle-même. Les haustoria perdent leur fonction de nutrition du champignon. Ce dernier meurt à la surface de la feuille. Les nouvelles spores ne se forment plus. L'attaque est stoppée.

L'**époxiconazole** inhibe la biosynthèse de l'ergostérol, un des constituants de la membrane cellulaire. Il appartient au groupe G1 de la classification FRAC.

La perméabilité sélective des membranes est perturbée. Grâce à la très grande affinité de l'**époxiconazole** pour l'enzyme C14 déméthylase, la biosynthèse de l'ergostérol est bloquée rapidement et fortement.

### Champ d'activité

- Piétin-verse (*Oculimacula spp.*)
- Oïdium (*Erysiphe graminis*)
- Septorioses (*Septoria tritici* et *Stagonospora nodorum*)
- Rouille jaune (*Puccinia striiformis*)
- Rouille naine (*Puccinia hordei*)
- Rouille brune (*Puccinia triticina*)
- Rouille couronnée (*Puccinia coronata*)
- Rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)
- Helminthosporiose (*Pyrenophora teres*)

### Conditions d'application

**Ceando** s'utilise de la montaison à l'épiaison, contre les maladies du pied et des feuilles. **Ceando** procure le maximum d'efficacité lorsqu'il est appliqué en tout début d'attaque de maladies.

**Dose : 1,5 l/ha**

#### - blés, épeautre :

Une application début montaison permettra de contrôler à la fois le piétin verse et les maladies foliaires.

## Ceando

### - orges, avoines, seigles et triticales :

Un traitement au début de la montaison en fonction des recommandations officielles régionales ou dès l'apparition des tous premiers symptômes. Cette application précoce permet de valoriser au mieux la longue persistance d'action de **Ceando**.

#### Ou

Un traitement à partir du stade « dernière feuille étalée » et au plus tard au stade « sortie des barbes », en fonction de la reprise de la maladie, pour protéger les étages foliaires supérieurs.

### REMARQUES GENERALES

- ◆ Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- ◆ Pour éviter le développement de souches de champignons résistantes, **Ceando** doit :
  - être appliqué sur la même parcelle au maximum une fois par an.
  - sur oïdium, utiliser **Ceando** dans le cadre d'un programme intégrant un autre mode d'action efficace sur ce pathogène aux doses appropriées.
- ◆ Réduire la dose de **Ceando** revient à diminuer son efficacité et sa persistance d'action. Veillez à toujours appliquer une dose suffisante tenant compte des conditions de la parcelle (pression parasitaire, sensibilité variétale, conditions climatiques, stratégie de traitement).
- ◆ La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) contribuent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.

### Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Se reporter en page 6 de ce document.

### Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Ceando** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

### Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF

**BASF France S.A.S.**  
**Division Agro**  
**21, Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY cedex**  
**Tel : 04.72.32.45.45**

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

### IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33  
Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.



## Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

## LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR) : FLASHEZ-MOI